

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Catherine

<https://www.cadre21.org/membres/8ff337890356799d066f77b2>

Date d'obtention : 2021-11-01 19:30:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un élève arrive avec une situation de sexto, je prend la trousse d'intervention de sexto que vous allez me donner suite à cette formation et je vais remplir le formulaire. Si j'ai des saisis de téléphone à faire, je les mets dans le sac conçu pour ça sans jamais regarder le contenu. Par la suite, je peux communiquer avec la police pour qu'ils puissent venir recueillir tout ce que j'ai pris comme information afin de continuer l'intervention. S'il y a d'autres élèves impliqués dans la situation d'un acte impulsif, je peux rencontrer les autres élèves, remplir le formulaire avec eux et faire les saisis des cellulaires, sans regarder le contenu. Je remets le tout au policier par la suite. Si jamais c'est un acte malveillant, je ne fais que saisir l'appareil sans en regarder le contenu et je remets le reste de l'intervention au policier.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut toujours intervenir, avec la trousse sexto, avec la personne qui vient dénoncer d'abord, même si ce n'est qu'un témoin et que par la suite je peux rencontrer les autres élèves. J'ai aussi appris qu'il faut toujours saisir les téléphones, mais ne jamais regarder le contenu, les photos. J'ai aussi appris qu'il ne faut pas étendre notre intervention après avoir remplis les trousses, que le service de police fait la suite de l'intervention. J'ai aussi appris que si un parent vient nous voir pour dénoncer une situation hors de l'école, que même si c'est notre élève, il faut le référer à la police, puisqu'il n'a pas de lien avec l'école.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, la saisie des téléphones est pour moi une étape délicate, encore plus l'étape que si c'est un élève qui a commis un acte malveillant. Je pensais que c'était au policier de le faire. Je dois lui prendre son téléphone, mais sans remplir de guide et tout, donc moi ça me créé un malaise. Je trouve aussi difficile la ligne entre si c'est des photos pornographiques ou juste des photos sexy, sans pouvoir vérifier. Par exemple si la personne est en maillot, mais elle se dit être en sous-vêtement. Nous ne pouvons en juger que sur parole, mais je comprends parfaitement le principe de ne pas regarder.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

